

parlement fédéral nous a donné un recueil des lois fédérales revisées, en y ajoutant de nouvelles dispositions pour la protection de la réputation de notre commerce de conserves alimentaires. D'un autre côté, nos lois provinciales seront bientôt réunies en un seul recueil facile à consulter, et en attendant une assimilation plus complète des lois d'intérêt commercial d'un bout à l'autre du Canada, on a récemment refait la loi provinciale des compagnies à fonds social en la rapprochant de la fédérale, de manière à faciliter le fonctionnement de ces rouages de plus en plus fréquemment utilisés dans les affaires.

A la suite de travaux de notre comité des « Transports », notre Chambre a recommandé la réduction des frais de poste notamment pour la livraison des lettres dans les villes, s'est opposé à la ratification par la Commission des chemins de fer du Canada d'une formule de contrat de connaissance que nous considérons contraire aux intérêts des expéditeurs.

L'amélioration du transport du fret dans notre ville et la banlieue, au moyens des tramways est encore une autre question sur laquelle l'attention et l'influence de la Chambre ont été mises à la disposition de ses membres.

Enfin, la protection du quartier des affaires par une diminution de risques de conflagration a été aussi l'objet de travaux sérieux et efficaces.

Notre Chambre a de plus continué à prêter son concours empressé aux autorités compétentes pour l'étude des moyens de développer notre port national, l'amélioration de nos routes fluviales et pour le succès de la cause de l'enseignement commercial supérieur.

Bref, l'année 1907 aura été pour notre Chambre une des années les plus fructueuses de son histoire, surtout par la réalisation du projet depuis déjà si longtemps poursuivi, de l'école des hautes études commerciales et de l'école technique à Montréal.

Plusieurs de nos réunions ont revêtu un nouveau cachet d'intérêt grâce à des conférences présentées par plusieurs de nos conseillers tels que M. M. Fred. C. Larivière sur la participation des employés aux bénéfices soit dans l'industrie, soit dans le commerce de gros ou de détail, de M. D. Masson, sur les richesses du Nord de la province, et de M. A. V. Roy, sur la Tunisie, son commerce et son industrie.